



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la rencontre de proximité n°4 au centre commercial d'Ambérieu-en-Bugey

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Centre commercial d'Ambérieu-en-Bugey

Date et horaire : 20 janvier 2024, de 14h00 à 17h00

Matériel :

- 8 kakémonos d'information, dont 6 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne
- Des flyers annonçant les prochaines rencontres de la concertation préalable

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Dimitri COULON, David ZAJACZKOWSKI, Maud PERROUD

Garant de la concertation (CNDP) : Patrick DERONZIER

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec une dizaine de personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable et sur le calendrier des rencontres publiques. Cette rencontre a également permis à CNR de répondre aux questions et de recueillir les contributions de participants.

12 personnes rencontrées au total, au cours d'entretien qui ont pu durer de 5 minutes à plus d'une heure. Les maîtres d'ouvrage ont principalement décrit le projet dans ses grandes lignes et le processus de concertation, car les personnes rencontrées n'avaient pas de questions particulières.

Une centaine de flyers distribués aux passants, avec qui il a été possible de faire quelques échanges rapides, davantage pour expliquer l'existence de la concertation du public en cours, informer sur les prochaines rencontres et sans véritable échange sur le fond du projet ; entre 50 et 100 prospectus informant sur les dates des prochaines rencontres publiques, une dizaine de synthèse et quelques dossiers de concertation distribués.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Lagnieu, Ambérieu-en-Bugey et alentours.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet RhôneRégia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **Le projet abandonné de Loyettes** : Les personnes qui ont entendu parler du projet ont toutes fait référence au projet abandonné de Loyettes.
Le maître d'ouvrage a expliqué que l'ouvrage prévu à Loyettes était très différent du projet à l'étude aujourd'hui, notamment en termes d'ampleur. Le projet de Loyettes a été suspendu par notification de l'Etat en janvier 1996 par l'intérêt écologique de la confluence de l'Ain, qui bénéficie depuis du statut de site classé au titre du Code de l'environnement, et l'importance des emprises foncières sur les terres agricoles que la construction du canal d'amenée aurait rendu nécessaires. Il rappelle enfin les enseignements tirés et les avantages comparatifs en termes d'impacts locaux :
 - des ouvrages moins nombreux et de dimensions réduites (un seul ouvrage en béton, un endiguement réduit) ;
 - aucune emprise sur la zone naturelle classée de la confluence de l'Ain ;
 - de faibles emprises agricoles (vs environ 160 ha nécessaires pour réaliser le projet abandonné de Loyettes) ;
 - pas de création d'une vaste zone portuaire et industrielle ;
 - pas de navigation à grand gabarit depuis la confluence de la Saône ;
 - un dispositif de franchissement piscicole intégré dès la conception.
- **La construction de l'aménagement** : Des participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur la façon dont serait construit l'aménagement.
CNR explique qu'il privilégie des pratiques usuelles et sécuritaires de construction qui consistent à bâtir les ouvrages principaux (barrage et usine) sur la terre (construction à sec) et à reprofiler le lit du fleuve. Autrement dit il s'agirait de recréer le lit du Rhône pour le faire passer au niveau des ouvrages construits mais sans dériver le Rhône de manière pérenne avec un canal d'amenée, et ce afin de limiter les impacts sur le foncier et la biodiversité.

- **Le fonctionnement de l'aménagement en cas de crues du Rhône** : CNR indique que, par conception, ce type d'aménagement ne provoque pas d'élévation des niveaux d'eau en crue, par rapport à la situation observée en son absence à débit équivalent. Ce principe de non-aggravation des crues est d'ailleurs une obligation réglementaire imposée par l'Etat à CNR.
- **La localisation du projet et l'option du pont** : Certaines personnes rencontrées ont encore l'hypothèse de construction d'un pont sur le barrage pour dégager Loyettes, et la question de la localisation du projet.
CNR précise qu'aucun pont routier n'est prévu par le projet Rhôneergia. Au stade du développement de projet, le projet Rhôneergia porté par CNR ne prévoit que le franchissement sur l'aménagement nécessaire à l'exploitation et à la maintenance de l'usine et du barrage. Il indique que les conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère mènent simultanément une étude d'opportunité d'un franchissement routier entre les deux rives du Rhône (entre les secteurs de Loyettes et de Lagnieu mais avec un périmètre d'étude plus large). Toutefois, CNR indique qu'un franchissement pour les modes doux pourrait être prévu pour faciliter les déplacements des habitants de ce secteur, en connexion avec la ViaRhôna existante rive gauche et les plans de mobilité des territoires.
- **Le développement des énergies renouvelables** : Globalement, toutes les personnes rencontrées sont favorables au développement des énergies renouvelables dont l'énergie hydroélectrique, à condition que les impacts environnementaux soient limités et rendus publics.
CNR a informé les participants du calendrier des études qui sont et/ou seront menées à partir de mi-2024, si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet à l'issue de la concertation préalable. Ce calendrier détaillé est présenté page 45 du Dossier de la concertation préalable, disponible sur le site internet de la concertation : <https://concertation-rhoneergia.fr/fr/documentation>. Certaines études sont déjà disponibles sur le site de la concertation, et d'autres seront rendues publiques au fil de l'eau dans les mois à venir.
- **L'indépendance énergétique** : Dans l'ensemble, les participants ont estimé que le projet servirait le pays dans la conquête de l'autonomie énergétique.

